



L'essentiel



du vendredi 3 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

FAMILLE

La famille a évolué et c'est notre rôle que de l'accompagner. En même temps, la famille, la filiation et l'intérêt de l'enfant doivent rester des repères fondamentaux. Le mariage pour tous est une avancée, et personne ne reviendra dessus. La PMA pour les couples de même sexe : il nous faut attendre l'avis du Comité consultatif national d'éthique. La GPA : elle est et sera interdite en France, et des initiatives seront prises pour empêcher d'y recourir à l'étranger.

« Dans ces moments de crise d'identité, la famille est un repère, un pôle de stabilité. Elle a évolué [...] et c'est notre rôle que de l'accompagner. Mais en même temps, la famille, la filiation et l'intérêt de l'enfant doivent rester des repères fondamentaux » (PM, 03/10/14).

« Dans un monde ouvert où tout s'achète, où tout se vend, où les valeurs et les principes ne sont pas suffisamment hiérarchisés, le rôle de la loi, c'est de poser des limites, de garantir un socle de principes qui organisent la vie en société. C'est la philosophie de mon gouvernement » (03/10/14).

« **Manifester est un droit constitutionnel.** La famille et les questions éthiques sont des sujets graves qui touchent à l'intime et aux croyances. Ils ne peuvent obéir à la caricature et aux inexactitudes. Je comprends les inquiétudes et suis respectueux des convictions. **Notre société est suffisamment fracturée pour que chacun d'entre nous cherche l'apaisement** » (PM, 03/10/14).

Sur le mariage pour tous :

« **La société française a été et reste très largement favorable au mariage pour tous. Personne ne reviendra sur cette avancée** » (PM, 03/10/14).

« **Mais le débat a été très long, des responsables des cultes ont eu le sentiment de ne pas être bien traités.** Peut-être avons-nous sous-estimé, à l'époque, le fait que dans une période de crise économique, de crise de confiance, de crise d'identité, ces débats pouvaient faire surgir des courants politiques, notamment de l'extrême droite, qui ont cherché à se reconstituer sur le dos de ceux – nombreux – qui avaient des convictions sincères » (PM, 03/10/14).

Sur la GPA :

La GPA « **est, il faut le dire, une pratique intolérable de commercialisation des êtres humains et de marchandisation du corps des femmes** » (PM, 03/10/14).

En France, « **la GPA est et sera interdite** ». « **C'est le choix très ferme du président de la République et de son gouvernement.** La France n'a jamais varié sur ce sujet. Elle est opposée à la légalisation de la GPA » (PM, 03/10/14).

Au niveau international, « **il faut rappeler la responsabilité de tous les États** dans la lutte contre la commercialisation des êtres humains. La France entend promouvoir **une initiative internationale qui pourrait aboutir, par exemple, à ce que les pays qui autorisent la GPA n'accordent pas le bénéfice de ce mode de procréation aux ressortissants des pays qui l'interdisent.** À la demande du président de la République, le ministre des affaires étrangères, prendra dans les semaines qui viennent des initiatives pour trouver le cadre approprié. C'est une action de long terme ».

Le gouvernement partage la « **volonté d'empêcher absolument le recours à ce mode de procréation. Nous sommes déterminés à renforcer la répression des entremetteurs, [des] filières, [de] ces officines qui chassent sur le territoire**

des États interdisant la GPA pour acquérir des parts de ce marché de l'humain de plus en plus attractif ». Pour autant, « rendre les parents passibles de prison [...] n'est pas une réponse efficace ».

Sur la condamnation de la France par la CEDH:

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour ne pas avoir reconnu la filiation d'enfants nés par GPA.

« La France n'a pas fait appel de cette décision car notre droit national, c'est-à-dire l'interdiction, n'est pas remis en cause ».

« En revanche, la CEDH nous demande de veiller à ce que les enfants nés de mères porteuses jouissent de conditions d'existence conformes à leur intérêt. Ces enfants, en effet, ne sont pas responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent ».

« Il y a donc trois questions en suspens que nous devons traiter : celle de leur protection (quel substitut à l'autorité parentale ?), celle de leur droit à hériter, celle de leur nationalité ».

- « Nous nous laissons le temps de la réflexion dans l'intérêt des enfants et des familles » « Ces questions sont trop graves pour être envisagées dans l'urgence ».
- « En tout état de cause, le gouvernement exclut totalement d'autoriser la transcription automatique des actes étrangers car cela équivaldrait à accepter et normaliser la GPA. Il est incohérent de désigner comme parents des personnes ayant eu recours à une technique clairement prohibée... tout en affirmant qu'ils sont responsables de l'éducation des enfants, c'est-à-dire chargés de la transmission de nos droits et de nos devoirs. Il ne faut pas laisser dire non plus que ces enfants sont sans filiation ni identité. Ils ont une filiation et une identité, mais établies à l'étranger.

Sur la PMA :

« Contrairement à la GPA [...], la PMA n'est pas interdite aux couples hétérosexuels rencontrant des problèmes médicaux. Elle n'est en revanche pas ouverte aux couples de même sexe » (PM, 03/10/14).

« La position du gouvernement sur ce sujet est claire : nous n'avancerons pas plus loin [...] tant que nous n'aurons pas l'avis du Comité consultatif national d'éthique » (PM, 03/10/14).

Sur la politique familiale :

« Les Français sont prêts à faire des efforts pourvu qu'ils soient justes ».

- **Sur « 21 Md € d'économie, la politique familiale ne porte qu'une très faible part, avec près de 700 M€ ».**
- « Nos choix ne remettent pas en cause la politique familiale dont le budget globale est de 80 Md € ».
- « Les choix que l'on a faits pourront être discutés au Parlement, mais [il ne faut pas laisser] dire que ce gouvernement mène une politique hostile aux familles ».

Sur la fin de vie :

« Nous attendons les conclusions de la mission parlementaire Claeys-Léonetti. Nous verrons bien si cela doit nous conduire, ou pas, à légiférer ». « Il faut sortir ce débat de l'arène politique traditionnelle » (PM, 03/10/14).

ACTION – SECTEUR AUTOMOBILE

Il y a 2 ans l'industrie automobile française était en crise. Les efforts engagés depuis par l'Etat et les industriels commencent à payer : elle repart. Le gouvernement continue de soutenir la filière.

Chiffres clés : Les immatriculations en France progressent de **6,3% en septembre par rapport à l'année dernière**. Les **groupes français affichent une hausse de 11,5%**, tandis que les groupes étrangers stagnent à +0,1%. Les immatriculations de **PSA ont rebondi de 17,3%** (+25,7% pour Peugeot et +7,3% pour Citroën) et celles du groupe **Renault de 5,3%**.

Il y a 2 ans « l'industrie automobile française était en crise. Le gouvernement était confronté à des plans sociaux, à des fermetures et le marché était en très grande difficulté » (PR, 03/10/14).

« Depuis maintenant 2 ans, des efforts ont été faits par les industriels, par l'Etat pour apporter un certain nombre de fonds, de stimulations, d'incitations et les résultats sont là : l'industrie automobile française [...] repart » (PR, 03/10/14).

De fait, l'industrie automobile française « est en pleine révolution technologique [...] Elle sera un des piliers, un des exemples, un des modèles du véhicule à faible consommation et du véhicules électrique ». Le défi qu'il faut relever dès aujourd'hui, c'est « d'être capable de livrer un véhicule qui pourra consommer moins de 2 litres aux 100 km, même peut-être pour certains un litre aux 100, dans 5 ans ».

Le gouvernement pour soutenir la filière française dans ces évolutions, a annoncé :

- **La mise en place dès l'année prochaine un « super bonus ».** Il va permettre « qu'un véhicule électrique coûte moins cher qu'un véhicule à essence ou au diesel ». Il pourra atteindre 3 700 € et sera cumulable avec le bonus écologique, **la remise pouvant ainsi atteindre jusqu'à 10 000 € au total.**
- **Le développement de l'installation de « 16 000 bornes électriques de plus »** pour la recharge de ces véhicules. Fin 2014, 16 000 bornes seront déjà installées sur le territoire.
- **La transformation du FMEA (Fonds de modernisation des équipementiers) en fonds « Avenir Automobile »,** disposant de 270 M€ prêts à être investis pour favoriser l'émergence de champions de la filière.

AUDIOVISUEL

Le président de la République a exposé hier l'avenir de l'audiovisuel en France avec 5 thèmes clés : la modernisation de la redevance, les règles d'imposition européennes applicables aux services médias, l'intégration du CSA et de l'Arcep, la vente de fréquences et les missions de France Télévisions.

Le président de la République a donné jeudi sa vision de l'audiovisuel, devant les acteurs du secteur réunis pour l'occasion. **Il a abordé précisément 5 thèmes : la modernisation de la redevance, la législation européenne applicable aux services médias, la conciliation entre CSA et Arcep, la vente de fréquences et les missions de France Télévisions.**

- **S'agissant de la redevance, une réflexion » doit être engagée. « L'objectif n'est pas d'accroître les recettes » mais qu'« il puisse y avoir une assiette plus large et plus juste ».** « On est en droit de se demander pourquoi, à terme, la redevance ne pèserait que sur les détenteurs de télévision », alors qu'aujourd'hui, « on peut regarder les chaînes du service public sur d'autres instruments que la télévision » : tablettes, ordinateurs, etc.
- **S'agissant de la législation des services médias de l'audiovisuel,** celle-ci doit être « revue [afin qu'il] puisse y avoir les mêmes règles » pour tous. **Les entreprises « du numérique installées ailleurs qu'en Europe doivent être soumises aux mêmes régimes d'imposition que les opérateurs historiques dès lors qu'elles diffusent sur les mêmes lieux ».**
- **S'agissant des missions du CSA et l'Arcep,** ces 2 autorités partagent des « sujets d'intérêt commun ». **Pour autant, il n'est « pas concevable de nier la spécificité de chacun des secteurs ».** **Fleur Pellerin et Emmanuel Macron feront « rapidement des propositions [sur] l'intégration » des régulations de l'audiovisuel et des télécoms.**
- **S'agissant de la vente des fréquences de la « bande 700 » MHz,** elles seront mises aux enchères aux opérateurs télécoms en 2015, **un délai « impératif ».** L'Etat veillera à ce que soit garantie la ressource disponible pour l'audiovisuel.
- **S'agissant des missions de France Télévisions,** « l'Etat aura à exprimer sa vision stratégique, ses objectifs fondamentaux et notamment par rapport à l'arrivée du numérique », avant le lancement du processus de nomination du groupe audiovisuel public par le CSA.

L'Éducation nationale redevient en 2015 le 1^{er} poste budgétaire de l'État, avec un budget en hausse de 2,4%. Il permettra de financer nos priorités : plus de 9 000 nouveaux postes, l'éducation prioritaire, l'aide aux collectivités, ... Il en est de même pour l'Enseignement supérieur, dont le budget augmente.

L'Éducation nationale redevient le premier poste budgétaire de l'État, devant la charge de la dette. En 2015, son budget atteindra 65,02 Md€, en augmentation de 1,1 Md€ par rapport à 2014, soit **une hausse de +2,4% du budget**, supérieure à celle de l'exercice précédent (+1,19% dans le PLF 2014).

Ces marges de manœuvre supplémentaires permettront notamment :

- **De créer 9 421 nouveaux postes ;**
- **De financer le plan en faveur de l'éducation prioritaire**, qui repose notamment sur le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le « plus de maîtres que de classes » et la revalorisation des indemnités des personnels à hauteur de 100 M€ ;
- **De développer et professionnaliser l'accompagnement des élèves en situation de handicap** notamment grâce à la création de 350 emplois d'accompagnants pour ces élèves ;
- **De continuer à aider les collectivités** pour la mise en place d'activités périscolaires avec le fonds d'amorçage.

Par ailleurs, ce budget permettra de poursuivre les engagements du gouvernement pour la refondation de l'école, notamment :

- **La remise en place d'une formation initiale pour les enseignants** dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- **La priorité au premier degré** dans la répartition des moyens ;
- **Les nouvelles indemnités** pour tous les professeurs des écoles (400€ par an), les directeurs d'école (de 100 à 400€), les maîtres formateurs (321€) ou encore les conseillers pédagogiques (1000€).

Le budget de l'Enseignement supérieur et la Recherche est également en hausse. Il atteindra, en 2015, 23,05 Md€, soit 45 M€ supplémentaires par rapport à 2014.

Ce budget permet d'améliorer les conditions d'études et les chances de réussite des étudiants. Il prévoit notamment :

- **77 500 étudiants boursiers supplémentaires**, qui ne seront plus simplement exonérés des droits d'inscription, mais percevront également une aide annuelle de 1 000 euros. Ils s'ajoutent aux 56 000 étudiants boursiers bénéficiaires de cette aide depuis la rentrée 2013 ;
- **1 000 nouvelles bourses** allant de 4 000 à 5 000 euros par an pour les étudiants en situation d'autonomie ;
- **La généralisation de la caution locative étudiante ;**
- **La préservation du pouvoir d'achat des étudiants** avec la plus faible hausse des droits d'inscription depuis 10 ans (+0,7%) et la revalorisation du ticket restaurant universitaire limitée à l'inflation pour la rentrée 2014 ;
- **La poursuite en 2015 du plan de création de 1 000 emplois** chaque année dans les universités. Ces emplois seront prioritairement affectés à l'encadrement des étudiants ;
- **La préservation de l'emploi scientifique** et la garantie de flux d'embauche garantissant le remplacement de tous les départs à la retraite dans les opérateurs de Recherche.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.